

## Démocratie Parole

*Ronan Colléaux*  
*été73*

Lors d'un CSA ou CAA, il n'est pas facile de prendre la parole. Lors du dernier CSA auquel j'ai assisté à Grenoble, sur 66 personnes présentes seules une vingtaine a pris la parole : ceux et celles qui en ont l'habitude, leur maîtrise du discours syndical leur donnant une aisance s'améliorant d'années en années. La parole est libre, mais circule peu. On m'objectera que « tout le monde n'a pas quelque chose à dire. À vérifier. Sur 66 personnes il y avait 31 femmes et 25 hommes. En comptabilisant les demandes de parole à main levée, on pouvait relever 21 interventions féminines, pour 27 masculines. Les hommes sont moins nombreux, mais parlent plus. Cela se vérifie dans toutes les instances institutionnelles ou syndicales. La discrimination ne se porte pas uniquement sur le groupe des femmes, en plus de se porter aussi sur les moins à l'aise, elle se porte aussi sur les plus jeunes. Lorsqu'un-e jeune militant-e s'exprime, si on veut le contredire, on commence souvent par lui rappeler son âge. Cette disproportion de la répartition de l'expression, genrée ou non, montre à quel point on est loin d'écouter tout le monde, et de tenir compte de tous les avis ou propositions. Il faut revoir nos modes de discussions, réguler également le temps de parole. Lors du relevé des demandes de parole, celles et ceux ne l'ayant pas encore eu devraient être prioritaires sur les camarades s'étant déjà exprimé-e-s une fois. Il y a un écart entre la théorie syndicale et la pratique : en stage on nous fait travailler en petits groupes, on fait des tours de tables etc. Force est de constater qu'un groupe minoritaire parvient à être celui qui s'exprime le plus : celui des hommes ayant un certain nombre d'années de militantisme derrière eux. Dans le SNES seul un petit tiers environ des camarades s'expriment.

En laissant ainsi à la marge les questionnements ou les propositions de deux tiers des militant-e-s, ne se prive-t-on pas d'un renouvellement du débat syndical ? On m'opposera qu'on vote pour des listes candidates pour l'élection des bureaux départementaux, pour la représentativité des tendances au niveau syndical et fédéral et donc qu'on tient compte de tout le monde par le vote. Mais de même qu'on peut remettre en question notre expression démocratique citoyenne qu'on n'utilise qu'une fois tous les cinq ans, on peut trouver insuffisant l'expression syndicale par le vote interne et la distribution inégale de la parole dans les assemblées